

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
23 mars 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 18 mars 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration publiée le 18 mars 2017 par la République islamique d'Iran concernant le règlement pacifique du conflit armé en Syrie (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Gholamali **Khoshroo**



**Annexe à la lettre datée du 18 mars 2017 adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Déclaration de la République islamique d'Iran**

Afin de mettre fin à la crise actuelle en Syrie, trouver une solution politique à la crise au moyen de pourparlers entre Syriens et rejeter le recours au terrorisme à des fins politiques, la République islamique d'Iran, conformément à sa politique de principe fondée sur le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Syrie, a pris, à la demande de la République arabe syrienne, des mesures concrètes dans des domaines tels que les affaires politiques, l'aide humanitaire et la lutte contre le terrorisme, notamment en fournissant une aide humanitaire aux civils syriens.

Conformément à la déclaration trilatérale publiée par les Ministères des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, de la Fédération de Russie et de la Turquie, le 20 décembre 2016, à Moscou, et à la déclaration publiée à l'issue de la réunion internationale sur la Syrie, le 24 janvier 2017, à Astana, la République islamique d'Iran accueille avec satisfaction le règlement pacifique du conflit armé en Syrie et, œuvrant en coopération avec les autres États garants que sont la Fédération de Russie et la Turquie, ne ménagera aucun effort pour garantir le respect du cessez-le-feu en Syrie, qui devait prendre effet le 30 décembre 2016, comme convenu.

La République islamique d'Iran aidera la République arabe syrienne pour que les forces armées syriennes et les groupes qui, à la demande du Gouvernement, les ont rejointes afin de rétablir l'ordre et lutter contre le terrorisme en Syrie, contribuent au respect du cessez-le-feu.

Le cessez-le-feu ne s'applique pas aux groupes terroristes mentionnés dans la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, notamment l'EIL, le Front el-Nosra et leurs affiliés.